



Mandat de gestion locative professionnelle ou commerciale

Par **janssens Sylvie**, le **11/04/2017** à **16:00**

Bonjour

Je suis propriétaire de locaux professionnels et commerciaux

Je souhaiterais savoir en cas de résiliation de mandat de gestion locative

1. si l'agence mandataire a l'obligation de remettre toutes les clés et surtout l'entrée principale
Puisque l'état d'entrée et de sortie est effectué par l'agence

2. Des travaux ont été effectués par locataire sans autorisation du propriétaire et bien stipulé
(interdiction

de travaux sans autorisation du propriétaire dans le bail)

Ces travaux ou négligence locataire ainsi que le laisser faire de l'agence ont non seulement
dégradé le bâtiment et des risques chez le voisin (infiltrations d'eau)

Ps courrier adressé à l'agence pour intervention de ce dernier n'a abouti

Puis je engager la responsabilité de l'agence ou les points cités ci dessus doivent ils être
stipulés impérativement dans le mandat

Si réponse avec texte de droit serais disposée à m'engager avec un cabinet ou avocat

Cordialement